

cordés pour des fins de mise en valeur. Si le Canada veut être en mesure de fournir une aide à la mesure des besoins des pays secourus, conforme aux objectifs acceptés par les organismes internationaux dont nous faisons partie, et comparable à l'aide que fournissent les principaux autres pays donateurs, nous devons disposer, en vue de la mise en œuvre des programmes d'aide bilatérale du Canada, de méthodes de prêts semblables à celles qu'applique aujourd'hui l'Association internationale de développement, méthodes comprenant des conditions comme les échéances éloignées, les périodes de grâce libérales, pas ou presque pas d'intérêt. Nous envisageons donc d'amorcer un programme de prêts de cette nature dans l'année financière 1964-1965, les engagements ne devant pas, pour commencer, dépasser 50 millions.

Le gouvernement se propose de demander au Parlement une autorisation distincte en 1964-1965, à l'égard d'un programme d'aide alimentaire, ainsi que le ministre du Commerce l'a déjà annoncé, et à l'égard aussi de notre contribution à la caisse de mise en valeur du bassin de l'Indus, qui a été constituée en vue de chercher à résoudre le différend difficile qui oppose l'Inde au Pakistan au sujet de l'utilisation des eaux de ce bassin. Ces montants sont maintenant compris dans les programmes bilatéraux de subventions du Canada, qui se poursuivront en 1964-1965 au niveau actuel d'environ 50 millions de dollars, mais se borneront, à l'avenir, à l'aide permettant l'exécution de grands travaux et à la fourniture de produits industriels ainsi qu'à l'assistance technique aux pays en voie de développement. Il en résultera une augmentation sensible de l'aide que nous fournissons sous forme de subventions.

Ces améliorations de notre programme d'aide viendraient, évidemment, s'ajouter aux programmes déjà existants, y compris les dispositions prises pour le financement à long terme en vertu de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation et notre participation aux programmes multilatéraux des Nations Unies. On a mentionné récemment à la Chambre l'augmentation de la contribution du Canada au Fonds spécial des Nations Unies et à l'Association internationale de développement.

Pendant l'année financière en cours, on s'attend que le niveau des dépenses du Canada pour l'aide aux pays moins développés atteigne, dans l'ensemble, environ 120 millions de dollars. Le gouvernement se propose de demander l'autorisation d'y affecter un montant supplémentaire de 70 millions en 1964-1965. Il est, évidemment, impossible de prédire exactement à l'heure actuelle les dépenses de 1964-1965, mais on compte que les nouveaux moyens disponibles les situeront entre 180 et 190 millions de dollars.

Le programme d'ensemble que je viens d'exposer sera souple, afin de permettre au Canada de réagir utilement aux fluctuations pouvant intervenir sur les plans national et international. Il prévoit plus particulièrement:

1. L'augmentation de l'aide aux pays du Plan de Colombo d'Asie par rapport à ce qu'elle était avant la réduction de 1962;
2. L'établissement par le Canada d'un programme plus important et plus